

Procès verbal

Le jeudi 18 septembre 2025 à 20 heures 30, l'assemblée, régulièrement convoquée le 05 septembre 2025, s'est réunie sous la présidence de Daniel VAUTHIER.

Secrétaire de la séance : Sandrine GENTER

Présents : Daniel VAUTHIER, Ludivine COLLOT, Romain MARCHAL, Sandrine GENTER, Cédric COLLOT, Barnabé VAUTHIER, Eric STADELMANN, Mathieu DECASTRO

Absents et excusés : Hervé VAUTHIER, Victorien PIERRON, Gino DEGANO

Ordre du jour :

- Rapport du SPANC et des déchets de la CC
- DM Pour encaissement vente terrain et EP Champs Houzel
- Parcelle ZI22 et Chemin de Bovée
- Déplacement des containers à Braux
- Bois à couper route de Vacon
- Programme de marquage ONF
- Affouages
- Fêtes à Naives + plaque
- Saint Nicolas
- Informations élections municipales
- Informations et questions diverses

Ouverture de la séance à 20h35

Validation du précédent compte-rendu

Rapport annuel du SPANC et du service de gestion des déchets 2024 (N° DE_2025_014) (8pour/8votants)

Le rapport sur le prix et la qualité du service public d'assainissement non collectif 2024 et le rapport sur le prix et la qualité du service gestion des déchets ménagers et assimilés 2024 ont été présentés aux délégués communautaires lors de la séance du 10 juillet 2025.

Monsieur le Maire en a fait part aux membres du conseil municipal.

DM1-Décision modificative budgétaire (N° DE_2025_015) (8pour/8votants)

Afin de pouvoir encaisser correctement la vente du dernier terrain du lotissement et de payer la subvention d'équipement au syndicat d'Électrification suite à la pose de 2 luminaires au champs Houzel, Il est nécessaire de voter les crédits supplémentaires et de procéder aux réajustements des comptes et d'approuver les décisions modificatives suivantes :

Fonctionnement		Recettes	Dépenses
7751	Produits des cessions d'immob. (h. ASA)	22 425	0
6751 (042)	Valeurs comptables immo. cédée (h. ASA)	0	1 691,6
6761 (042)	Différences sur réalisations (positives)	0	20 733,4
TOTAL FONCTIONNEMENT		22 425	22 425
Investissement		Recettes	Dépenses
2157 - 0	Matériel et outillage technique	0	-4 553,4
2113 (040) - 0	Terrains aménagés autres que voirie	1 691,6	0
192 (040) - 0	Plus ou moins-values sur cession immo.	20 733,4	0
204111 - 0	Subv. Etat : Bien mobilier, matériel	0	4 553,4
TOTAL INVESTISSEMENT		22 425	0
TOTAL		44 850	22 425

Adopté à l'unanimité

Classement de parcelle dans le domaine public de la voirie communale (2) (N° DE_2025_016)(8pour/8votants)

Pour compléter la délibération DE_2025_012BIS, il convient de préciser:

- Intégration de la parcelle ZI22 au domaine public

Cette parcelle est la continuité du chemin de Bovée. Elle prendra donc le nom de "Chemin de Bovée" également afin de ne garder qu'une appellation.

- Intégration de la parcelle ZH 97 au domaine public. Cette parcelle est située en bordure de la RD 168

- Intégration des parcelles ZH18 et ZH101 au domaine public. Le conseil souhaite garder le nom de la rue qui est actuellement " RUE DU PIERRE". En effet voilà plusieurs années que cette rue existe et est nommée ainsi dans les adresses des foyers existants.

Le conseil municipal approuve à l'unanimité ces dispositions.

Déplacement des containers à Braux

Décision reportée

Bois à couper route de Vacon

Comme précédemment expliqué, la parcelle ZC02 en bordure de route doit être coupée car les arbres sont morts et présentent un danger. Le Gedefor qui gère les biens de particuliers a également les bois adjacents à couper. Le problème est pour sécuriser la route. L'ADA ne veut pas couper la route et mettre en place une déviation le temps de l'intervention (quelques jours). L'ADA préconise l'installation de feux tricolores. une solution qui ne paraît pas convenir à la société qui doit effectuer les travaux....

Programme de marquage ONF (N° DE_2025_017) (8pour/8votants)

Monsieur le Maire expose les propositions de l'ONF sur le programme de marquage des coupes 2026.

L'ONF propose en affouage les parcelles 23, 24, 15, 21 et 22.

Au vu du faible nombre d'affouagistes présumés, le conseil municipal décide à l'unanimité de reporter la délivrance des coupes 15, 21 et 22 et de ne garder pour les affouages cette année que les parcelles 23 et 24.

Affouages 2025-2026 (N° DE 2025 018) (8pour/8votants)

Le conseil municipal a décidé la **délivrance de bois sous forme d'affouage** aux **habitants de la commune** qui souhaitent en bénéficier pour leur **propre usage** des parcelles 23 et 24

La taxe d'affouage pour 2025-2026 est fixée à **100 Euros** pour un volume maximum de **25** stères. (Petits bois inférieurs à 5 cm non compris)

Au-delà, les stères façonnés seront considérés comme des menus produits forestiers et seront facturés **10 euros** le stère.

Dates d'exploitation :

La date limite de façonnage est fixée au **31/05/2026**

La date limite de débardage est fixée au **30/09/2026** Si le bois est non débardé à cette date, la commune se réserve le droit de garder le bois.

Responsables commission Bois

VAUTHIER Daniel

DECASTRO Mathieu

DEGANO Gino

Le règlement a été mis à jour en conséquence.

Fête à Naives

La commune profitera de cette occasion pour inaugurer la plaque de la Route Patrimoniale et Touristique SAINT-MARTIN en Lorraine qui sera fixée à l'entrée de l'église.

Un pot sera servi par la commune à la salle des fêtes comme à l'accoutumé. La date reste à valider. (9 ou 16 novembre)

Saint Nicolas

-

Elle se déroulera le 6 décembre à la salle des fêtes selon la même organisation que l'année dernière qui avait beaucoup plu. Remise de paniers garnis aux personnes de plus de 70 ans et

remise de livres et chocolat aux enfants de moins de 10 ans.

Référent EESH (Espèces à enjeux pour la santé humaine)

Barnabé Vauthier se propose volontaire pour être référent. il sera chargé de faire le lien entre l'ARS, FREDON Grand Est, la commune et les habitants en ce qui concerne la prévention des espèces invasives et allergisantes comme les chenilles processionnaires, l'ambrosie et la datura stramoine. une communication aux habitants sera faite à ce sujet.

Élections municipales

Les élections municipales se tiendront le 15 et le 22 mars 2026.

Les listes sont à enregistrer en préfecture au plus tard le 26 février.

Les inscriptions sur la liste électorale sont à faire avant le 6 février

Attention le mode de scrutin change !

Quelques grandes lignes importantes:

- **une liste de candidat** doit être déposée en préfecture **contenant entre 9 et 13 noms** pour notre commune (le 12 et 13 seront remplaçants en cas de démission d'un conseiller au cours du mandat)
- Celle **liste doit présenter une alternance stricte femme/homme** ou inversement (pour la parité) .
- Lors du vote il sera **impossible de rayer des noms, ajouter des noms**. Les bulletins modifiés seront considérés comme nul.
- si il y a 2 listes, les sièges seront répartis entre les 2 listes (6 sièges pour la liste ayant obtenue la majorité absolue, les 5 sièges restant sont partagés à la proportionnelle entre les 2 listes (sous conditions) .

Une communication sera distribuée aux habitants pour expliquer les nouvelles règles.

Informations et questions diverses

- La bâche de la salle des fête sera démontée après la fête à Naives pour être changée. La structure sera repeinte et le mur crépi.
- L'égout qui va de la Mairie au chemin de Bannaucourt a été nettoyé. 2,5Tonnes de gravats ont été retirés. D'autres canalisations du village seront nettoyées l'année prochaine : Rue de la fontaine, rue de Vacon.
- Fuite au niveau du clocher : A surveiller
- Valeco: une lettre d'information a été distribuée. L'instruction est toujours en cours.

Fin de la séance à 22h25

Daniel VAUTHIER
Président de séance

Sandrine GENTER
Secrétaire de séance